

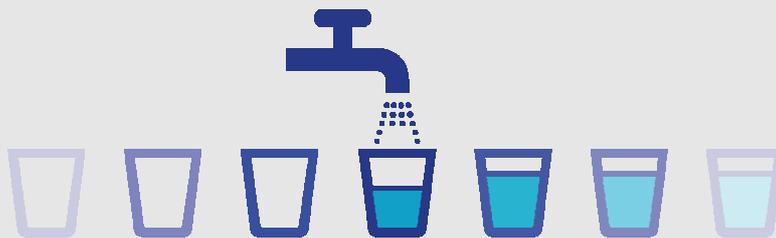
Rapport annuel



# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



EXERCICE

2017

# ■ Sommaire

## ■ GENERALITES

## ■ RAPPORTS PAR SERVICE :

- *Grand Angoulême Périmètre 2017*
- *Boeme*

## ■ SYNTHÈSE DES INDICATEURS

## ■ Généralités

### ■ ORGANISATION DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

La communauté d'agglomération du Grand Angoulême regroupe les communes de ANGOULEME, ASNIERES SUR NOUERE, BALZAC, BOUEX, BRIE, CHAMPNIERS, CLAIX, COURONNE (LA), DIGNAC, DIRAC, FLEAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, ISLE D'ESPAGNAC (L'), JAULDES, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MARSAC, MORNAC, MOUTHIER SUR BOEME, NERSAC, PLASSAC-ROUFFIAC, PUYMOYEN, ROULLET SAINT ESTEPHE, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT MICHEL, SAINT SATURNIN, SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PALIS, VINDELLE, VOEUIL ET GIGET, VOULGEZAC et VOUZAN.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême exerce sa compétence eau potable sur les communes suivantes : ANGOULEME, BOUEX, COURONNE (LA), DIGNAC, DIRAC, FLEAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, ISLE D'ESPAGNAC (L'), LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MORNAC, NERSAC, PUYMOYEN, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT MICHEL, SAINT SATURNIN, SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, SERS, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, et VOUZAN.

Sur les autres communes du territoire, la communauté d'agglomération du GrandAngoulême n'exerce pas sa compétence.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté d'agglomération du GrandAngoulême exercera sa compétence sur l'ensemble de son territoire à l'exception de la commune de Voulgézac (représentation substitution au sein du SIAEP du Sud Charente – territoire Collines du Montmorélien).

Pour l'exercice 2017, la compétence eau potable du Grand Angoulême est donc découpée en 4 services :

- Boème
- Champniers
- Nouère
- Périmètre 2017

Le SIAEP de la Boème a été dissous au 1er janvier 2018. A compter de cette date, le Grand Angoulême se substitue au syndicat dans toutes les délibérations.

**Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales des services suivants :**

- Boème
- Grand Angoulême – périmètre 2017

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DES SERVICES

Ces services sont exploités de la façon suivante :

Services	Nombre d'abonnés	Mode de gestion	Exploitant	fin du contrat
Boême	4 622	affermage	AGUR	31/12/2027
Périmètre 2017	54 653	affermage	SEMEA SPL	31/03/2037

## ■ RECETTES TOTALES DE VENTE D'EAU DU SERVICE D'EAU POTABLE

Recette totale perçue par la collectivité au titre du service de l'eau potable 2 129 521,28 €

Recette totale perçue par les différents exploitants du service de l'eau potable 6 971 905,44 €

## ■ ETAT DE LA DETTE DU SERVICE D'EAU POTABLE

L'état de la dette au 1er janvier 2018 fait apparaître les valeurs suivantes pour l'ensemble du service d'eau potable :

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	715 476,73 €	624 145,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	122 183,82 €	118 513,66 €
dont en intérêts	30 852,11 €	27 181,95 €
dont en capital	91 331,71 €	91 331,71 €

## ■ SYNTHÈSE DES INDICATEURS

### • Boème

Désignation	unité	2017
Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>	2,24
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60
Rendement du réseau de distribution	%	75,5
Indice linéaire des volumes non comptés	m <sup>3</sup> /km/j	2,0
Indice linéaire de pertes en réseau	m <sup>3</sup> /km/j	2,0
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	-
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	105
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	9 635
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	4,3
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	1
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	1,71
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m <sup>3</sup>	0
Durée d'extinction de la dette	an	0

### • Grand Angoulême - Périmètre 2017

Désignation	unité	2016	2017
Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>	1,81	1,85
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	79	67
Rendement du réseau de distribution	%	83,6	83,1
Indice linéaire des volumes non comptés	m <sup>3</sup> /km/j	3,7	3,1
Indice linéaire de pertes en réseau	m <sup>3</sup> /km/j	3,6	3,0
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,81	0,82
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	117	116
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	106 386	114 717
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	1,9	2,2
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	1	1
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	1,3	0,7
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m <sup>3</sup>	0,016	0,031
Durée d'extinction de la dette	an	0	1
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	1,5	1,7



# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

**DU SERVICE PUBLIC**

**Périmètre 2017**



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

**2017**

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	4
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT .....	4
■	RESSOURCES EN EAU .....	5
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	6
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS .....	7
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	8
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>9</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	9
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE .....	9
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....	9
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION .....	10
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	11
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE .....	12
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE .....</b>	<b>13</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	13
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	13
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	15
■	PERFORMANCE DU RESEAU .....	17
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX .....	18
■	CONTINUTE DU SERVICE .....	19
■	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES .....	19
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE .....	19
■	TAUX D'IMPAYES .....	20
■	TAUX DE RECLAMATIONS .....	20
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>21</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	21
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	21
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	21
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	22
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE .....	22
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>23</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	23
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE .....	23

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

GrandAngoulême regroupe les communes de ANGOULEME, ASNIERES SUR NOUERE, BALZAC, BOUEX, BRIE, CHAMPNIERS, CLAIX, COURONNE (LA), DIGNAC, DIRAC, FLEAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, ISLE D'ESPAGNAC (L'), JAULDES, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MARSAC, MORNAC, MOUTHIERES SUR BOEME, NERSAC, PLASSAC-ROUFFIAC, PUYMOYEN, ROULLET SAINT ESTEPHE, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT MICHEL, SAINT SATURNIN, SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS PALIS, VINDELLE, VOEUIL ET GIGET, VOULEGZAC et VOUZAN.

### **Le présent rapport concerne uniquement le service : Périmètre 2017.**

Les communes de ce service sont les suivantes : ANGOULEME, BOUEX, COURONNE (LA), DIGNAC, DIRAC, FLEAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, ISLE D'ESPAGNAC (L'), LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MORNAC, NERSAC, PUYMOYEN, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT MICHEL, SAINT SATURNIN, SAINT YRIEIX SUR CHARENTE, SERS, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE et VOUZAN.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

114 717 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SEMEA SPL en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2017. La durée du contrat est de 20 ans. Il prend fin le 31 mars 2037.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2018	Extension du périmètre affermé aux communes de Sireuil et Trois Palis

Ce contrat prend la suite d'un contrat qui s'est achevé pendant l'exercice. Le service était exploité en affermage. Le délégataire était la société SEMEA en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Il a pris fin le 31 mars 2017.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SEMEA SPL sont les suivantes :

	Information non disponible
<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	des clôtures, du génie civil
-----------------------	------------------------------

## ■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Import Permanent	SIAEP DU SUD CHARENTE - Ronsenac	Points de livraison: Ld "La Grande Pièce" chemin rural de Pellegrain à Obevie - commune de Torsac Pour les besoins du Ld "La Grande Pièce" avec un volume de référence de 1 200 m3	2017	20
Convention d'Import/Export Permanent	SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE - Chazelles	Achat d'eau du Grand Angoulême pour le Lieudit « Mirande » - commune de Vouzan - volume de référence 6000 m3 Achat d'eau du SIAEP du Karst pour le Lieudit « L'Hermite» - commune de Vouzan - volume de référence 4000 m3	2017	20
Convention Export Permanent	SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE - Chazelles +avenant		2005	22
Convention Export Permanent	SIAEP DU NORD OUEST CHARENTE - Nouère		-	-
Convention d'Import/Export Permanent	SMAEPA DE LA REGION DE CHATEAUNEUF	Fourniture en eau potable au Grand Angoulême sur la commune de St Saturnin aux lieux dits " Grande Chapelle", "Le Libourneau", "Mouillac" Fourniture en eau potable au SMAEPA de Chateauneuf sur la commune de St Saturnin aux lieux dits " Chantoiseau", "L	2010	15

## ■ RESSOURCES EN EAU

### ● Points de prélèvement

Ouvrage	Prélèvement 2016 [m³]	Prélèvement 2017 [m³]	Variation 2016/2017
LE PONTY (Captage) MOUTHIER SUR BOEME Prélèvement en nappe souterraine	244 868	154 147	-37,05 %
LA TOUVRE (Captage) TOUVRE Prélèvement en nappe souterraine	7 620 169	7 570 397	-0,65 %
LA GRANGE A L'ABBE (captage) SAINT YRIEIX SUR CHARENTE Prélèvement en nappe d'accompagnement	36 951	0	-100 %
Forage du moulin de Baillarge GARAT	(non intégré au service)	0*	-100 %
<b>Total des prélèvements [m³]</b>	<b>7 865 037</b>	<b>7 724 544</b>	<b>-1,79 %</b>

\* à partir du 01/4/2017

### ● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2016 [m³]	Importé en 2017 [m³]
Grand Angoulême - Vallée de l'Echelle	16 443 *	4 013*
SIAEP de la Boème	3 616	3 889
SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE	5 920	2 046
SIAEP DU SUD CHARENTE - Ronsenac	1 090	920
SIAEP NORD OUEST CHARENTE - Champniers	996	0-
SMAEPA DE LA REGION DE CHATEAUNEUF	525	441

\* Avant le 01/04/2017

### ● Volumes produits

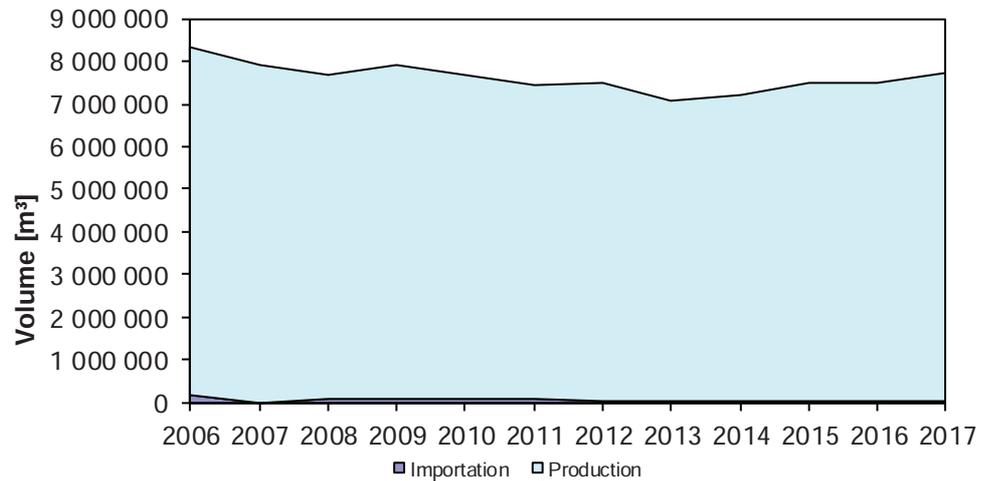
Ouvrage	Production 2016 [m³]	Production 2017 [m³]	Variation 2016/2017
LE PONTY (Station) MOUTHIER SUR BOEME	244 868	154 147	-37,05 %
PONTIL (Traitement -Source de la Touvre)) TOUVRE Traitement complet	7 188 407	7 570 397	+5,31 %
LA GRANGE A L'ABBE (Station) SAINT YRIEIX SUR CHARENTE Pompage à la demande	36 951	0	-
Station de Moulin de Baillarge GARAT	(non intégré au service en 2016)	0*	-

\* à partir du 01/4/2017

- Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m <sup>3</sup> ]	2016	2017	Variation
Ressources propres	7 470 226	7 724 544	+3,40 %
Importations	21 580	11 309	-47,59 %
<b>Total général</b>	<b>7 491 806</b>	<b>7 735 853</b>	<b>+3,26 %</b>

- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

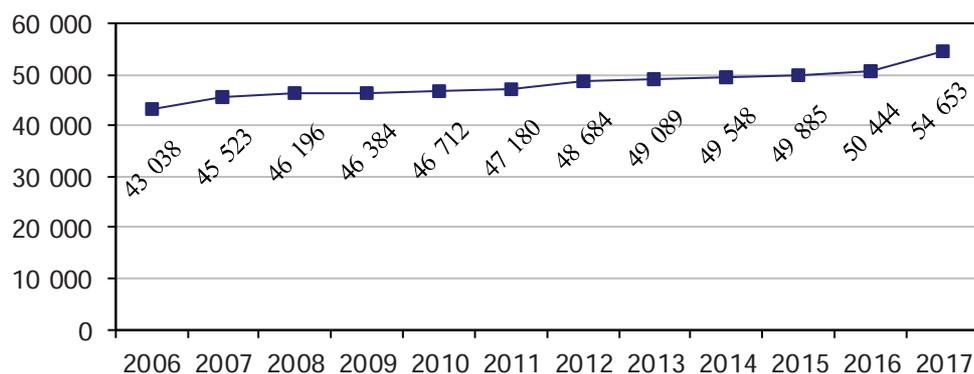


## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	49 956	54 146	+8,39 %
Nombre d'abonnements non domestiques	488	507	+3,89 %
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>50 444</b>	<b>54 653</b>	<b>+8,34 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Evolution du nombre total d'abonnements



### ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2016	2017	Variation
Volume produit	7 470 226	7 724 544	+3,40 %
Volume importé	21 580	11 309	-47,59 %
Volume exporté	- 595 096	- 308 085	-48,23 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>6 896 710</b>	<b>7 427 768</b>	<b>+7,70 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	5 051 796	4 366 988	-13,56 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	586 300	1 692 545	+188,68 %
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>5 638 096</b>	<b>6 059 533</b>	<b>+7,47 %</b>

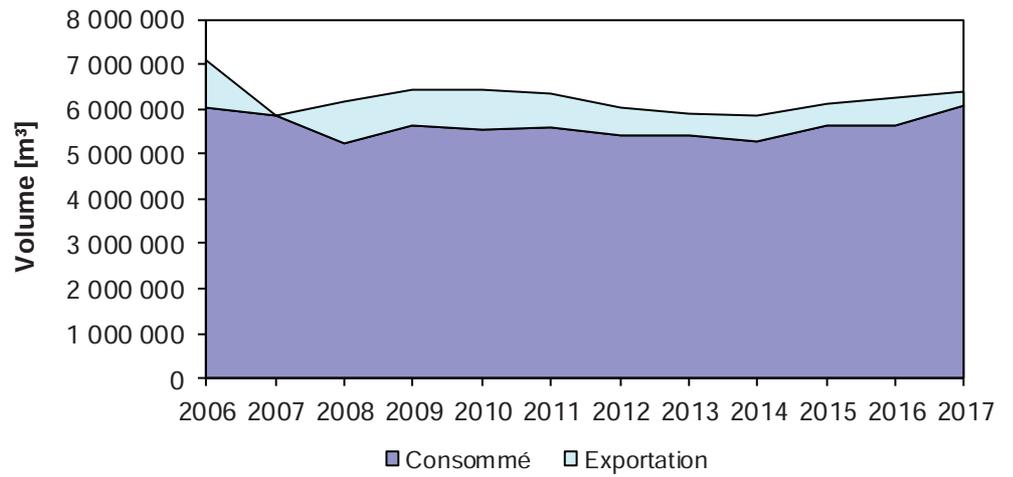
\* les volumes dégrévés ont été ré intégrés aux volumes vendus (+110 783)

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 81 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 101 m<sup>3</sup> en 2016.

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2016 [m³]	Exporté en 2017 [m³]
GrandAngoulême - Vallée de l'Echelle	311 605	34 194
SIAEP DE LA BOEME	4 606	16 506
SIAEP DE NOUERE CHARENTE	10 236	9 068
SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE - Chazelles	211 475	198 775
SIAEP NORD OUEST CHARENTE - Champniers	302	23
SMAEPA DE LA REGION DE CHATEAUNEUF	45 793	49 519
Volume total exporté	- 595 096	- 308 085

• Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2016	2017	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	938,2	1 199,9*	+27,88 %

\* Intégration du linéaire Vallée de l'Echelle

# ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

## ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
15/12/2016	Tarif eau potable au 1 <sup>er</sup> janvier 2017
14/12/2017	Tarif eau potable au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 - n° 2017-12-628

Les tarifs concernant la part de la société SEMEA SPL sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

## ■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2018 :  
les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 48,26 €.

## ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

### ● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018
Redevance de pollution domestique	0,3200	0,3300

## ■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

### ● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	29,36	29,37	+0,03 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,8234	0,8635	+4,87 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	1,30	2,21	+70,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,22	0,2112	-4,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,09	0,075	-16,67 %
	Redevance de pollution domestique	0,32	0,33	+3,13 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### ● Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
Exploitant	128,17	132,99	+3,76 %
Collectivité	27,70	27,55	-0,54 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	10,80	9,00	-16,67 %
Redevance de pollution domestique	38,40	39,60	+3,12 %
TVA	11,28	11,50	+1,95 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>216,35</b>	<b>220,64</b>	<b>+1,98 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>+3,00 %</b>

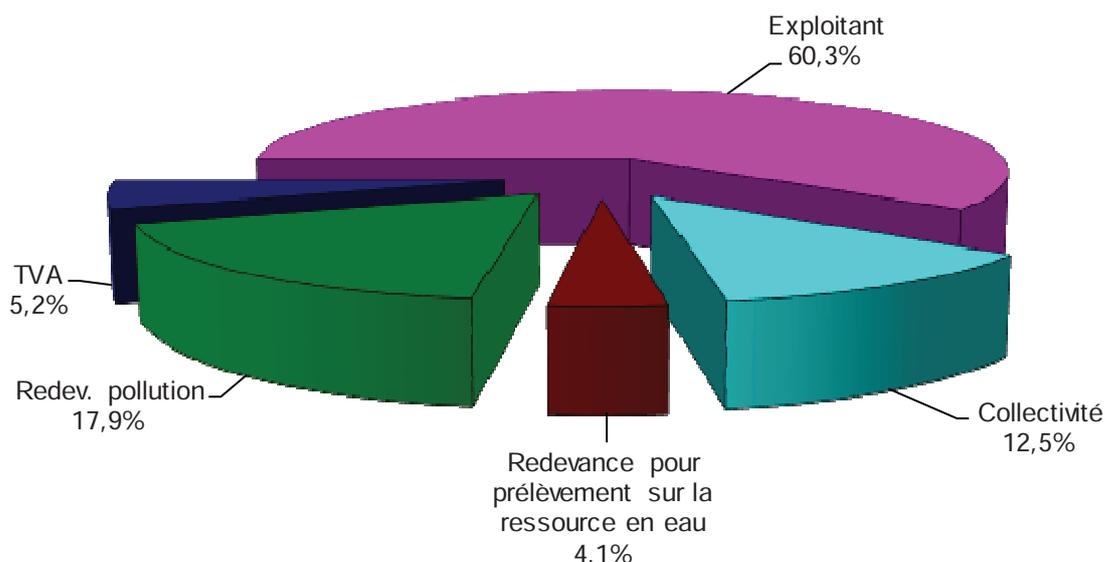
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

1,85 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0018 €/l

### Répartition au 1er janvier 2018



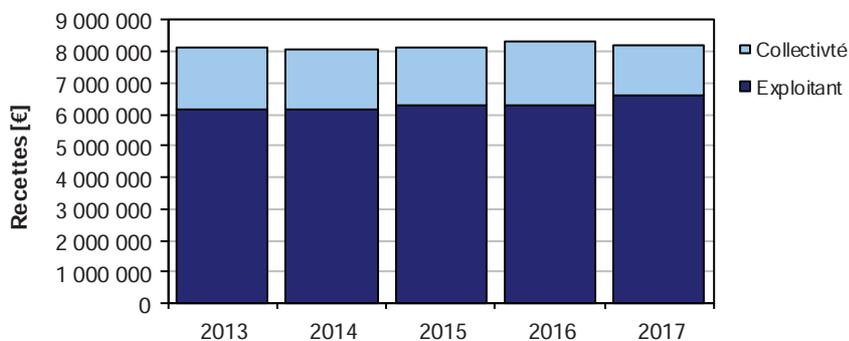
## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

### ● Recettes de la collectivité

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	2 078 192,34 €	1 612 763,38 €	-22,40 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	383,99 €		
Recettes de volume exporté		5 873,95 €	
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>2 078 576,33 €</b>	<b>1 618 637,33 €</b>	<b>-22,13 %</b>
Autres recettes			
Redevance occupation du domaine public – <b>Nouveau contrat</b>	-	53 115,00 €	
Redevance occupation du domaine public – <b>Ancien contrat</b>	-	220 551,00 €	
Autres recettes	9 498,26 €		
Rémunération de la prestation	48 221,12 €		
<b>Total des recettes</b>	<b>2 136 295,71 €</b>	<b>1 892 303,33 €</b>	

### ● Recettes de l'exploitant

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	6 156 179,00 €	6 630 782,00 €	+7,71 %
dont abonnements	1 535 255,00 €	1 622 688,00 €	+5,70 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		- 92 529,00 €	
Recettes de volume exporté	123 145,00 €	68 871,00 €	-44,07 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>6 279 324,00 €</b>	<b>6 607 124,00 €</b>	<b>+5,22 %</b>
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	269 013,00 €	342 773,28 €	
Mutation	264 011,00 €		
Produits accessoires	47 038,00 €	592 125,53 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>6 859 386,00 €</b>	<b>7 542 022,81 €</b>	



■ **DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE**

	2016	2017	Variation
Cotisation Charente Eaux	24 563,00 €	33 561,94 €	+36,64 %

## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	44	0	100 %	-

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Forage du moulin de Baillarge

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
➔	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Import d'eau traitée depuis CDC DE LA VALLEE DE L'ECHELLE - Vallée de l'Echelle jusqu'au 01/04/2017

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

**Import d'eau traitée depuis GrandAngoulême – Boeme**

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Import d'eau traitée depuis SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE – Chazelles**

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

**Import d'eau traitée depuis SIAEP DU SUD CHARENTE – Ronsenac**

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

**Import d'eau traitée depuis SMAEPA DE LA REGION DE CHATEAUNEUF**

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

**LA GRANGE A L'ABBE (captage)**

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

**LA TOUVRE (Captage)**

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

**LE PONTY (Captage)**

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

**valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,**  
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

**60 %**

## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

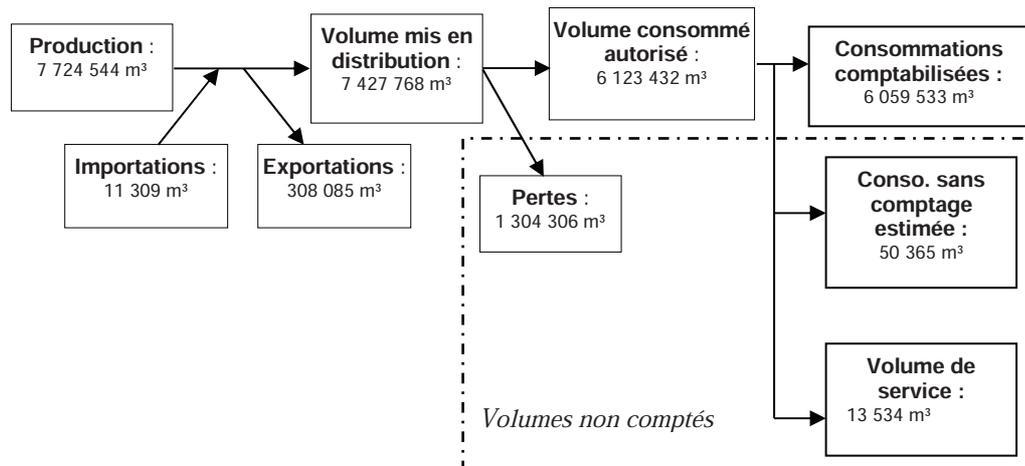
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	11
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>116</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 50 365 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 13 534 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

Les volumes pris en compte dans l'ensemble des calculs sont les volumes bruts. L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

**- rendement du réseau de distribution =**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	83,6 %	81,8 %	82,2 %	83,6 %	83,1 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

**- indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	3,4	3,9	4,0	3,7	3,1

**- indice linéaire de pertes en réseau =**

pertes / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	3,4	3,8	3,9	3,6	3,0

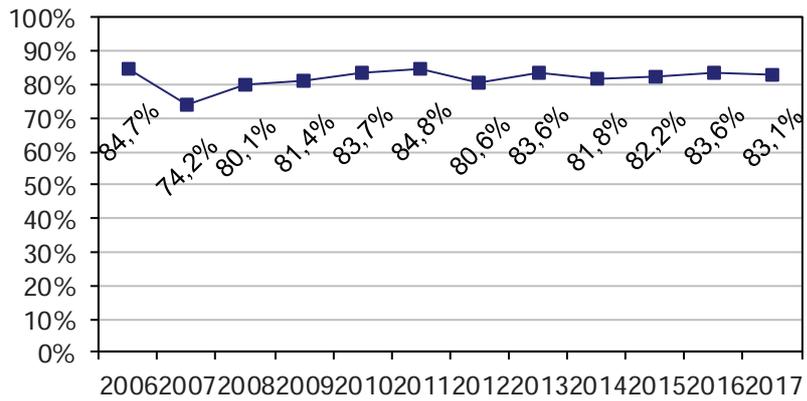
**- indice linéaire de consommation=**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

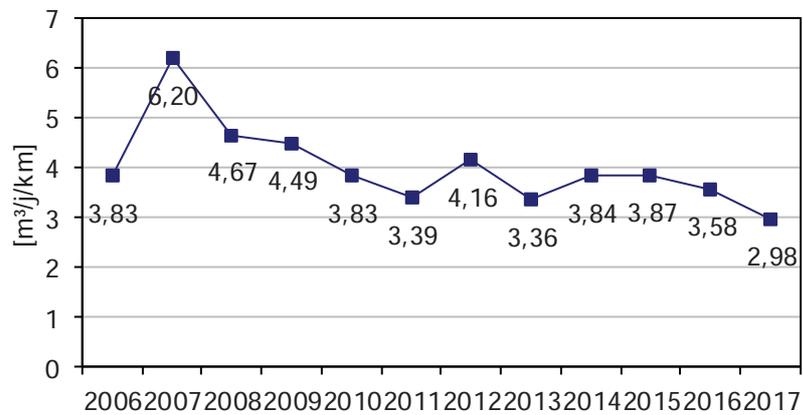
	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	17,1	17,2	17,8	18,3	14,7
Seuil de rendement [%]	68,4 %	68,4 %	68,6 %	68,7 %	67,9 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



## ■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	12,619	6,850	7,779	6,558	10,313

### Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,7 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## ■ CONTINUITÉ DU SERVICE

### Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non paiement des factures ne sont pas prises en compte

	2015	2016	2017
<b>Taux d'occurrence des interruptions de service</b>	1,6	1,9	2,2

Source : données de l'Exploitant

## ■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La société SEMEA SPL s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de

**Taux de respect** (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2015	2016	2017
<b>Taux de respect du délai</b>	100 %	100 %	100 %

Source : données de l'Exploitant

## ■ DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2015	2016	2017
<b>Durée d'extinction de la dette</b>	1	0	1

## ■ TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2015	2016	2017
<b>Taux d'impayés</b>	1,2 %	1,5 %	1,7 %

## ■ TAUX DE RECLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2015	2016	2017
<b>Taux de réclamations global</b>	1,3	1,3	0,7
nombre de réclamations reçues par l'exploitant	64	64	37
nombre de réclamations reçues par la collectivité	0	0	0

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Réservoir de MOUGNAC : La Couronne : travaux de réfection de l'étanchéité intérieure et de l'extrados, le ravalement extérieur et le remplacement des canalisations	132 000 €
Réservoir de Grapillet (Angoulême) : Travaux de renouvellement et de mise aux normes des équipements de sécurité et réfection de la toiture terrasse (extrados) : tranche ferme (R1/R2) et tranche conditionnelle (R3/R4)	268 000 €
Réservoir de Grapillet (Angoulême) : Réalisation de travaux de maçonnerie sur mur d'enceinte des réservoirs : 2ème tranche (rue du château d'eau)	42 000 €
Rue de Basseau (Angoulême) : renouvellement de 713 ml de canalisation, dont 596 en DN 350 mm	410 310 €
Réalisation de travaux d'aménagement des abords d'ouvrages : clôture autour de la station de la Grange à l'Abbé (Saint Yrieix), remplacement de panneaux de clôture sur les sites de Peudenelle et des Gentils (Mornac)	6 135 €
Suppression de 4,65 km de canalisations (notamment double réseau)	

### ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2016	2017
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	93	78
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	391	313
<b>% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements</b>	<b>0,76 %</b>	<b>0,56 %</b>

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	1 055 045,11 €	1 036 913,10 €	1 162 681,23 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

- Poursuite du renouvellement des branchements en plomb
- Projet de modernisation de l'usine de traitement d'eau potable du Pontil (Touvre) : consultation pour les marchés de travaux

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

- Poursuite du programme "abords ouvrages" : captage du Ponty (Mouthiers sur Boême) et 2 réservoirs sur le secteur vallée de l'Echelle (la Marronnière - Dignac et Lac Clair – Sers)
- Poursuite du programme de renouvellement des étanchéités des ouvrages : les Gentils et Peudenelle - Mornac, Grapillet - Angoulême, Chez Nauve - Champniers

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2016	2017
<b>montants des abandons de créance</b>		41 524,00 €
nombre de demandes reçues	378	431
<b>montants des versements à un fonds de solidarité</b>	50 361,00 €	50 251,00 €
dont part délégataire	50 361,00 €	50 251,00 €
dont part collectivité		

### ■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

- Convention avec Eau Vive, sur 2 ans (2017 et 2018) : 2000 € HT/an (section de Ruelle sur Touvre)
- Convention avec Eau Vive, sur 2 ans (2017 et 2018) : 2000 € HT/an (ex Vallée de l'Echelle - VOUZAN)

Rapport annuel



# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC

### Boeme



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2017

# Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC ..... 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE ..... 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE ..... 3
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE ..... 3
  - CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT ..... 3
  - RESSOURCES EN EAU ..... 4
  - NOMBRE D'ABONNEMENTS ..... 5
  - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS ..... 5
  - LONGUEUR DU RESEAU ..... 6
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC ..... 7**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR ..... 7
  - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ..... 7
  - LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION ..... 8
  - RECETTES D'EXPLOITATION ..... 9
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE ..... 10**
  - QUALITE DE L'EAU ..... 10
  - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU ..... 10
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU ..... 11
  - PERFORMANCE DU RESEAU ..... 13
  - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX ..... 14
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE ..... 15**
  - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE ..... 15
  - BRANCHEMENTS EN PLOMB ..... 15
  - ÉTAT DE LA DETTE ..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
  - AMORTISSEMENTS REALISES ..... 15

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP de la Boème a été dissous au 1er janvier 2018. A compter de cette date, le Grand Angoulême se substitue au syndicat dans toutes les délibérations.

**Le présent rapport concerne uniquement le service : Boème.**

Les communes de ce service sont les suivantes : CLAIX, MOUTHIER SUR BOEME, PLASSAC-ROUFFIAC, ROULLET SAINT ESTEPHE et VOEUIL ET GIGET.

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société AGUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015. La durée du contrat est de 13 ans. Il prend fin le 31 décembre 2027.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société AGUR sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations, du génie civil
-----------------------	-----------------------------------------------------

## ■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet
Convention d'Import Permanent	SIAEP DU SUD CHARENTE - Collines du Montmorélien	Formalisée	2017
Convention d'Import/Export Permanent	GrandAngoulême - Périmètre 2017	Non formalisée	2012

## ■ RESSOURCES EN EAU

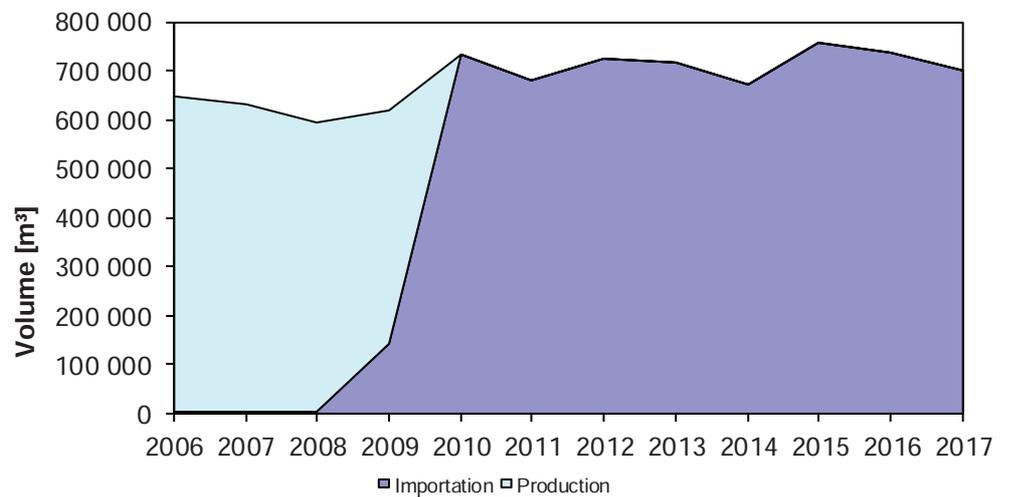
- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2016 [m³]	Importé en 2017 [m³]
GrandAngoulême - Périmètre 2017	11 005	18 128
SIAEP DU SUD CHARENTE - Collines du Montmorélien	727 154	681 223

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2016	2017	Variation
Ressources propres	-	-	-
Importations	738 159	699 351	-5,26 %
<b>Total général</b>	<b>738 159</b>	<b>699 351</b>	<b>-5,26 %</b>

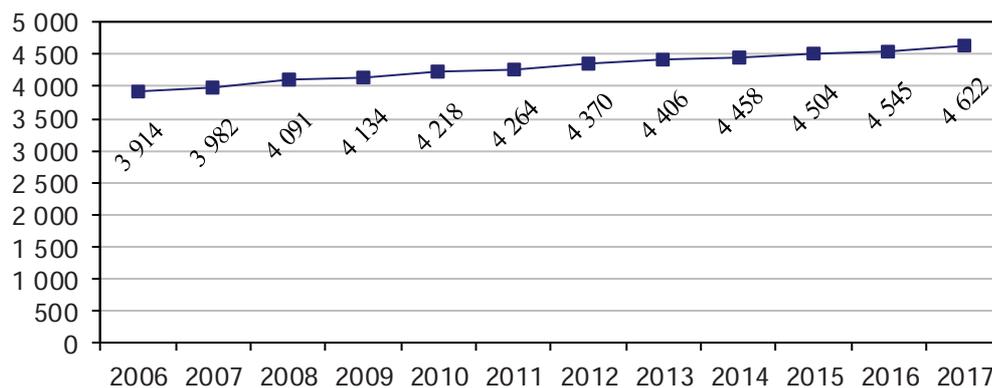
- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre total d'abonnements	4 545	4 622	+1,69 %

- Evolution du nombre total d'abonnements



- Répartition des abonnés par commune

CLAIX	465
COURONNE (LA)	60
MOUTHIER SUR BOEME	1 139
PLASSAC-ROUFFIAC	181
ROULLET SAINT ESTEPHE	2 055
VOEUIL ET GIGET	722
<b>Total des abonnés</b>	<b>4 622</b>

## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2016	2017	Variation
Volume produit	-	-	-
Volume importé	738 159	699 351	-5,26 %
Volume exporté	- 13 152	- 17 306	+31,58 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>725 007</b>	<b>682 045</b>	<b>-5,93 %</b>
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>560 038</b>	<b>508 102</b>	<b>-9,27 %</b>

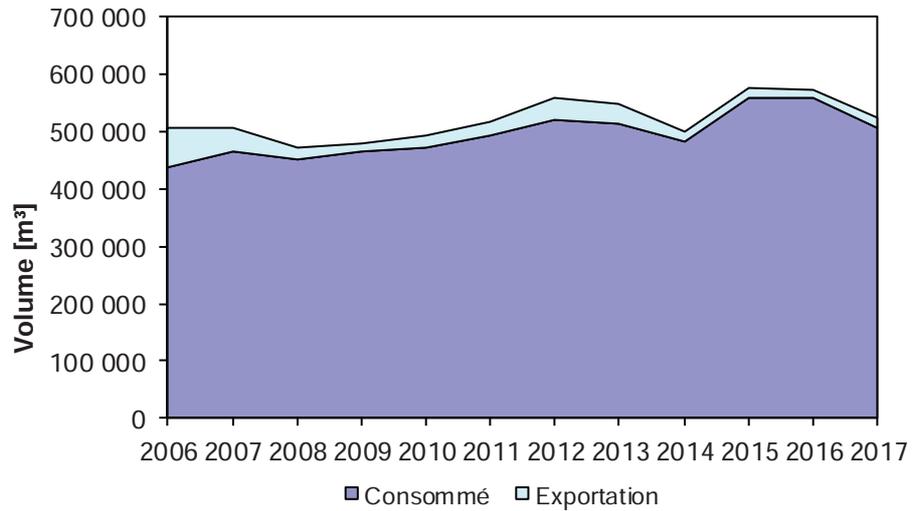
Sont comptés dans le volume vendu, les volumes facturés (496 496 m3) ainsi que les dégrèvements accordés (11 606 m3)

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 110 m³ par an. Elle était de 125 m³ en 2016.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2016 [m³]	Exporté en 2017 [m³]
GrandAngoulême - Périmètre 2017	930	5 614
SMAEPA DE LA REGION DE CHATEAUNEUF	12 222	11 692
Volume total exporté	- 13 152	- 17 306

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2016	2017	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	236,0	240,0	+1,71 %

# ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

## ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
19/09/2014	Fixation des tarifs collectivité à compter du 1er janvier 2015

Les tarifs concernant la part de la société AGUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2018, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 0,21 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

## ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

### ● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018
Redevance de pollution domestique	0,3200	0,3300

## ■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	28,88	29,06	+0,62 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,467	0,470	+0,64 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,78	39,78	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,6729	0,6729	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,0788	0,0788	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,32	0,33	+3,13 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
Exploitant	84,92	85,46	+0,64 %
Collectivité	120,53	120,53	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,46	9,46	0,00 %
Redevance de pollution domestique	38,40	39,60	+3,12 %
TVA	13,93	14,03	+0,72 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>267,24</b>	<b>269,08</b>	<b>+0,69 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+0,26 %

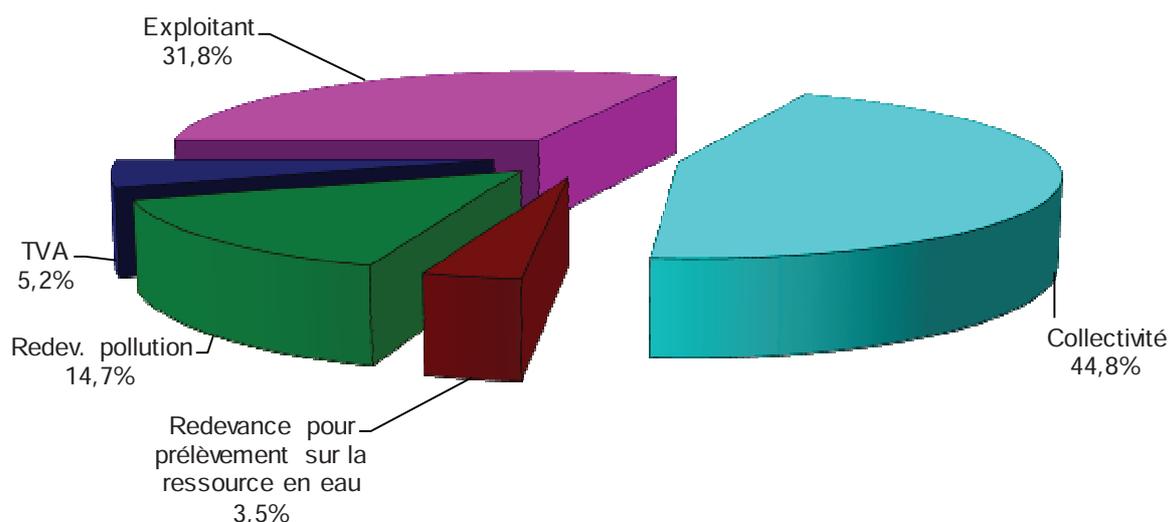
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,24 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0022 €/l

### Répartition au 1er janvier 2018



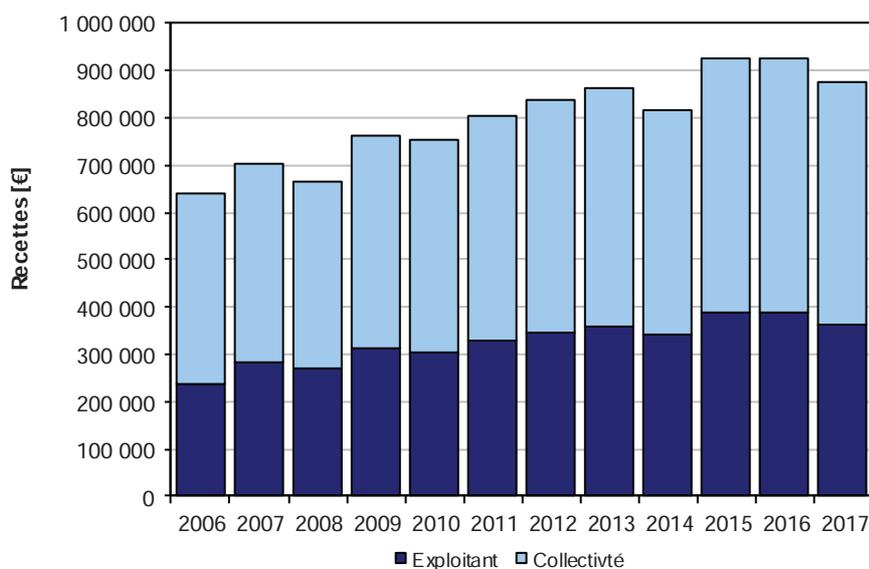
## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	540 463,77 €	515 039,01 €	-4,70 %
dont abonnements	179 688,13 €	180 940,32 €	+0,70 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 174,94 €	- 4 155,06 €	-91,04 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>538 288,83 €</b>	<b>510 883,95 €</b>	<b>-5,09 %</b>

- Recettes de l'exploitant

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	382 482,97 €	363 276,72 €	-5,02 %
dont abonnements	131 035,89 €	131 407,45 €	+0,28 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 1 449,85 €	- 2 912,52 €	-100,88 %
Recettes de volume exporté	6 614,04 €	4 417,24 €	-33,21 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>387 647,16 €</b>	<b>364 781,44 €</b>	<b>-5,90 %</b>
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	41 077,86 €	42 167,45 €	
Autres recettes	4 282,00 €		
<b>Total des recettes</b>	<b>433 007,02 €</b>	<b>406 948,89 €</b>	



## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	79	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	79	0	100 %	-

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Import d'eau traitée depuis GrandAngoulême - Périmètre 2017

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
➔	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

**Import d'eau traitée depuis SIAEP DU SUD CHARENTE - Collines du Montmorélien**

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

<b>valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,</b> calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
<b>60 %</b>

■ **CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

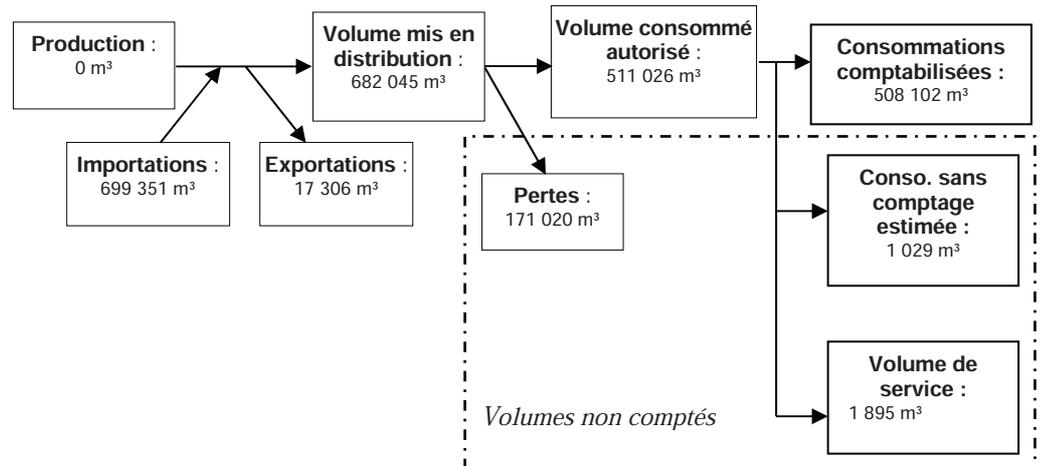
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	4
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	11
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>105</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 029 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 895 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

**- rendement du réseau de distribution =**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	77,0 %	74,9 %	76,8 %	78,0 %	75,5 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

**- indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	2,0	2,0	2,1	1,9	2,0

**- indice linéaire de pertes en réseau =**

pertes / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	1,9	2,0	2,0	1,9	2,0

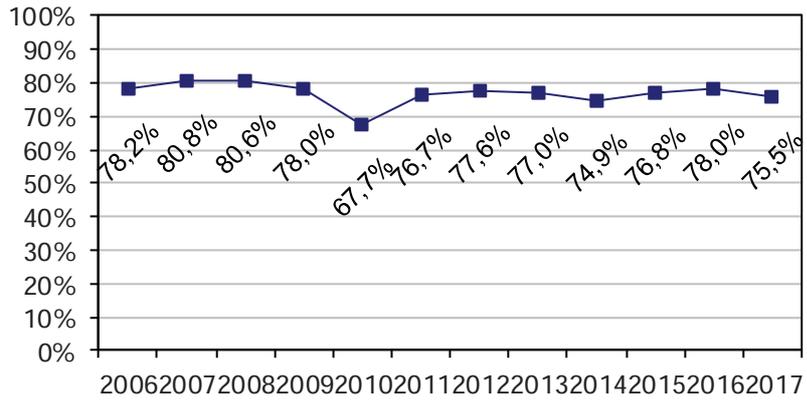
**- indice linéaire de consommation=**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

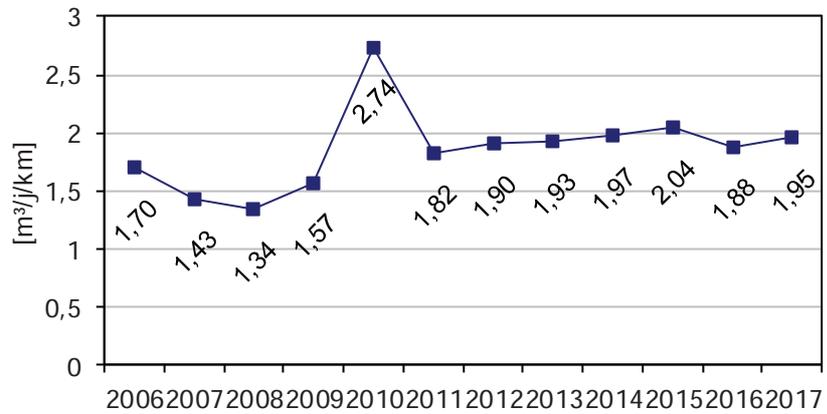
	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	6,5	5,9	6,8	6,7	6,0
Seuil de rendement [%]	66,3 %	66,2 %	66,4 %	66,3 %	66,2 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ **RENOUVELLEMENT DES RESEAUX**

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	3,940		0,091		

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Aucuns travaux engagés.

### ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2016	2017
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	105 712,31 €	105 712,31 €	101 450,57 €	101 442,45 €	212 461,59 €